

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, cette question est du genre qu'on devrait poser dans un comité. Je ne vais certainement pas répondre ici à une question aussi compliquée que celle-là. Ayant travaillé pendant un certain nombre d'années dans les milieux boursiers, je sais à quel point il faut user de prudence en répondant à une telle question. Je prie donc la députée de garder sa question pour le comité.

* * *

[Français]

LES PETITES ENTREPRISES

LES MESURES EN VUE DE RÉDUIRE LES CHINOISERIES ADMINISTRATIVES

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Petites entreprises).

J'aimerais savoir si des démarches ont été entamées au sein de votre ministère afin de réduire, dans la mesure du possible, le nombre et la complexité des questionnaires que les PME doivent remplir pour Statistique Canada . . .

Une voix: Cela, c'est de la politique.

Mme Duplessis: Eh! S'il vous plaît, l'opposition, voulez-vous vous tenir tranquilles?

Des voix: Bravo!

[Traduction]

M. le Président: J'ai la nette impression qu'il y a eu des réunions de caucus ce matin.

[Français]

Mme Duplessis: C'est que le décorum se décompose drôlement depuis qu'on a repris la session.

Je voudrais être informée si à ce jour des résultats concrets ont été remarqués. Ceci fait suite à des plaintes que j'ai reçues de la part de propriétaires d'entreprises dans ma circonscription.

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier la députée de Louis-Hébert pour sa question pertinente. En février et mars derniers, j'ai tenu une consultation nationale qui m'a amené à poser des questions aux hommes d'affaires et à mes homologues provinciaux. Ces questions ont été soulevées en vue de l'harmonisation et de la réduction de la paperasserie au Canada. Nous avons formé des groupes de travail dans chacune des provinces, et ces groupes ont commencé à travailler. Nous allons avoir des résultats concrets d'ici les prochains mois.

Questions orales

Mais cette question est assez complexe. On ne peut pas réduire la «paperasserie» en ne s'attaquant qu'à un formulaire à la fois. Il faut les voir dans leur ensemble.

* * *

[Traduction]

LES PÊCHES

LA VENTE DE BOÎTES DE THON—LES CONSTATATIONS DES INSPECTEURS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question, qui est très simple, s'adresse au premier ministre. En vertu de la réglementation fédérale et des inspecteurs fédéraux mandatés par le gouvernement du premier ministre, le million de boîtes de thon en question a été déclaré impropre à la consommation. Le premier ministre peut-il dire aux Canadiens ce qu'il entend par «impropre à la consommation»?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je souhaite répondre au député. Les inspecteurs ont refusé un certain stock après avoir effectué ce que l'on appelle un test organoleptique. Il s'agit de toucher le poisson, de le sentir, de l'examiner et de tenir compte de son apparence et de sa consistance.

Mme Copps: Ça pue.

M. Fraser: Cette tâche n'est pas facile et peut parfois être très subjective.

Des voix: Oh, oh!

M. Fraser: L'usine en question a contesté la décision de ces inspecteurs et interjeté appel. Les inspecteurs étaient présents lors de l'audition de l'appel. Ils sont venus voir le ministre et lui demandé d'autoriser un examen indépendant de la question. Le ministre leur a donné deux comités qui ont procédé à cet examen et statué sur la question.

Les députés prétendent se préoccuper des emplois, mais s'ils continuent dans cette voie, ils vont recevoir une délégation de travailleurs du Nouveau-Brunswick . . .

M. le Président: A l'ordre. La réponse devient trop longue.

LES ÉTIQUETTES APPOSÉES SUR LES BOÎTES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au premier ministre. Si ce stock de un million de boîtes de thon était vendu à l'étranger, en vertu de la législation canadienne chaque boîte devrait porter une étiquette avertissant les consommateurs que ce produit n'a pas été approuvé au Canada. Je le répète, que signifie l'expression «impropre à la consommation» pour le premier ministre? Pourquoi apposerait-on des étiquettes d'avertissement sur les boîtes vendues à l'étranger? Ne faut-il pas faire exactement la même chose pour le million de boîtes de conserve vendues sur le marché canadien?